

# COMPTE RENDU DU BUREAU SYNDICAL DU SDEM50 DU 18 OCTOBRE 2024 à 9h30

*Etabli en application des articles L5211-1 et L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 30 du règlement intérieur*

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit octobre, le bureau syndical du Syndicat Départemental de la Manche légalement convoqué le 10 octobre 2024, s'est réuni à la salle Benjamin FRANKLIN du SDEM, 5 rue Célestin Gérard à AGNEAUX sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude BRAUD, Président.

Etaient présents :

Étaient présents				N° secteur
Président	Monsieur	Jean-Claude	BRAUD	6
2 <sup>ème</sup> vice-président	Monsieur	Lionnel	LEPOURRY	8
4 <sup>ème</sup> vice-président	Monsieur	Alain	LECHEVALIER	10
6 <sup>ème</sup> vice-président	Monsieur	Roland	MARESCQ	7
7 <sup>ème</sup> vice-président	Madame	Marie-Pierre	FAUVEL	6
8 <sup>ème</sup> vice-président	Monsieur	Fabrice	DESPREZ	11
9 <sup>ème</sup> vice-président	Monsieur	Jacques	LECOQ	9
10 <sup>ème</sup> vice-président	Monsieur	Richard	HERPIN	2
Étaient excusés				N° secteur
1 <sup>er</sup> vice-président	Monsieur	Alain	BRIERE	3
3 <sup>ème</sup> vice-président	Monsieur	Olivier	NOCQUET	1
5 <sup>ème</sup> vice-président	Monsieur	Jacky	VAYER	5
11 <sup>ème</sup> vice-président	Monsieur	Daniel	VESVAL	4

Monsieur le Président constatant le quorum, ouvre la séance.

Monsieur Fabrice DESPREZ est déclaré secrétaire de séance.

## 1. Convention LUM ACTEE +

### **Rapporteur : Monsieur NOCQUET**

En 2021, le SDEM50 a renouvelé son engagement pour un contrat patrimonial de développement des énergies thermiques renouvelables avec un plan pluriannuel d'investissement sur 5 ans (2021 – 2025).

### **Rapporteur : Monsieur David PIEDAGNEL**

L'appel à projets ACTEE+ (Action pour les Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique) porté par la FNCCR a pour objet d'accélérer les actions des collectivités visant à la réduction des consommations d'énergies finales.

Un sous-programme, « Lum'ACTEE », doit aider à lever les freins pour passer en phase travaux de rénovation énergétique du parc d'éclairage public. Le SDEM50 est lauréat sur 3 lots et peut dans ce cadre bénéficier de subventions :

Lot 2 : Logiciel de supervision des horloges connectées et appareils de mesure (luxmètre, testeurs de différentiels, etc.) : Aide de 23 400€

Lot 3 : Audits pour Transfert de compétence et SDAL (Schéma Directeur d'Aménagement Lumière) de la commune de la Hague (CEP) : Aide de 54 600€

Lot 4 : Subvention sur la maîtrise d'œuvre de travaux de rénovation : Aide de 136 000€

Soit au total : 214 000€ de subventions pour 2024 (contre 50 000€ en 2023).

Le dossier a été accepté par le jury « ACTEE » et il convient de signer la convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du programme CEE ACTEE (sous-programme Lum'ACTEE) entre la FNCCR et le SDEM50.

**Les membres du bureau syndical, décident, à l'unanimité :**

Délibération n° BS-2024-08	<p><b>Demande de subvention à la FNCCR dans le cadre du programme LUM'ACTEE – Rénovation énergétique du parc d'éclairage public</b></p> <p>VU le Code Général des Collectivités Territoriales ; VU la délibération n° CS-2020-30 du 5 novembre 2020 du comité syndical portant délégation de pouvoir au bureau syndical du Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche afin de solliciter les subventions auprès des différents partenaires ; CONSIDERANT que financé par les CEE (certificats d'économie d'énergie), l'appel à projets ACTEE+ (Action pour les Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique) porté par la FNCCR a pour objet d'accélérer les actions des collectivités visant à la réduction des consommations d'énergies finales ; CONSIDERANT que le sous-programme « Lum'ACTEE » doit aider à lever les freins pour passer en phase travaux de rénovation énergétique du parc d'éclairage public ; CONSIDERANT que le SDEM50 a candidaté en mai 2024 aux lots 2 (outil), 3 (études énergétiques) et 4 (maîtrise d'œuvre) ; CONSIDERANT que la subvention versée par l'intermédiaire de la FNCCR est de 214 000 € ;</p>
-------------------------------	--

	<p>CONSIDERANT que le dossier a été accepté par le jury « ACTEE » et qu'il convient de signer la convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du programme CEE ACTEE (sous-programme Lum'ACTEE) entre la FNCCR et le SDEM50 ;</p> <p>Entendu l'exposé de Monsieur PIEDAGNEL, Directeur Général Adjoint ; Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres ;</p> <p style="text-align: center;"><b>DECIDE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'engager la demande de subvention du programme LUM'ACTEE auprès de la FNCCR dans le cadre des projets de rénovation du parc d'éclairage public.</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>AUTORISE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- M. le Président à signer la convention de partenariat avec la FNCCR ainsi que toute pièce utile à la demande de subvention.</li> </ul>
--	---

## **2. Participation financière du CIAS Créances-Lessay pour la réalisation d'audits énergétiques**

### **Rapporteur : Monsieur BRAUD**

Le centre intercommunal d'action sociale CIAS de Lessay-Créances souhaite mettre en place un plan de sobriété énergétique au niveau de ses bâtiments et a sollicité le SDEM50 pour l'accompagner pour la réalisation d'un audit énergétique de l'EHPAD du site de Lessay. Conformément au guide tarifaire 2024, le SDEM50 peut réaliser des audits énergétiques à destination de collectivités non-adhérentes. L'estimation faite par rapport à la surface du bâtiment concerné est de 5 200 €.

### **Les membres du bureau syndical, décident, à l'unanimité :**

Délibération n° BS-2024-09	<p><b>Participation aux audits énergétiques – CIAS CREANCES LESSAY</b></p> <p>VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;  VU les statuts en vigueur du SDEM50 ;  VU la délibération du 6 juillet 2023 n °CS-2023-37 par laquelle le comité syndical a délégué au bureau syndical le soin de fixer le montant de la participation demandée aux collectivités non engagées en matière de conseil en énergie partagé (CEP) avec le syndicat pour la réalisation d'audits énergétiques ;  VU le guide tarifaire 2024 adopté par délibération du comité syndical en date du 14 décembre 2023 ;  CONSIDERANT la demande du CIAS de CREANCES LESSAY concernant la réalisation d'audits énergétiques des bâtiments de l'EHPAD de LESSAY (surface &gt; 1000 m2);  CONSIDERANT que conformément au guide tarifaire 2024, le SDEM50 peut réaliser des audits à destination de collectivités non engagées dans le conseil en énergie partagé (CEP) auprès du SDEM50 ;  CONSIDERANT qu'il est proposé de fixer la participation du CIAS à hauteur de 5200 euros ;  Entendu l'exposé de M. le Président du SDEM50 ;  Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le bureau syndical :</p>
-------------------------------	---

	<p style="text-align: center;"><b>DECIDE :</b></p> <p>-De fixer la participation du CIAS de CREANCES LESSAY à hauteur de 5200 euros pour la réalisation d'audits énergétiques sur les bâtiments de l'EHPAD de LESSAY.</p> <p style="text-align: center;"><b>AUTORISE :</b></p> <p>-M. le Président à signer toute pièce utile à l'exécution de la présente décision.</p>
--	--

*L'ordre du jour étant épousé, le Président lève la séance à 12 heures 20.*

Le Procès-Verbal de la séance du Bureau Syndical du 20 juin 2024 a été arrêté lors de la séance du 18 octobre 2024 après approbation des élus.

LE PRESIDENT  
Jean-Claude BRAUD  


LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE  
Lionnel LEPOURRY  
